



DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ

Yves Rossignol, Conseiller Campus de Saint-Hyacinthe

Bureau 2959, Pavillon 626

Poste/Ext. 25299,

Courriel: yves.rossignol@umontreal.ca

www.dps.umontreal.ca

INTRODUCTION

2



- **La DPS est composé de 3 secteurs:**
 - La Sûreté
 - MULs (Mesures d'Urgence, Logistiques et soutien)
 - La Santé et sécurité au travail (SST)

<http://www.dps.umontreal.ca/>

Sûreté

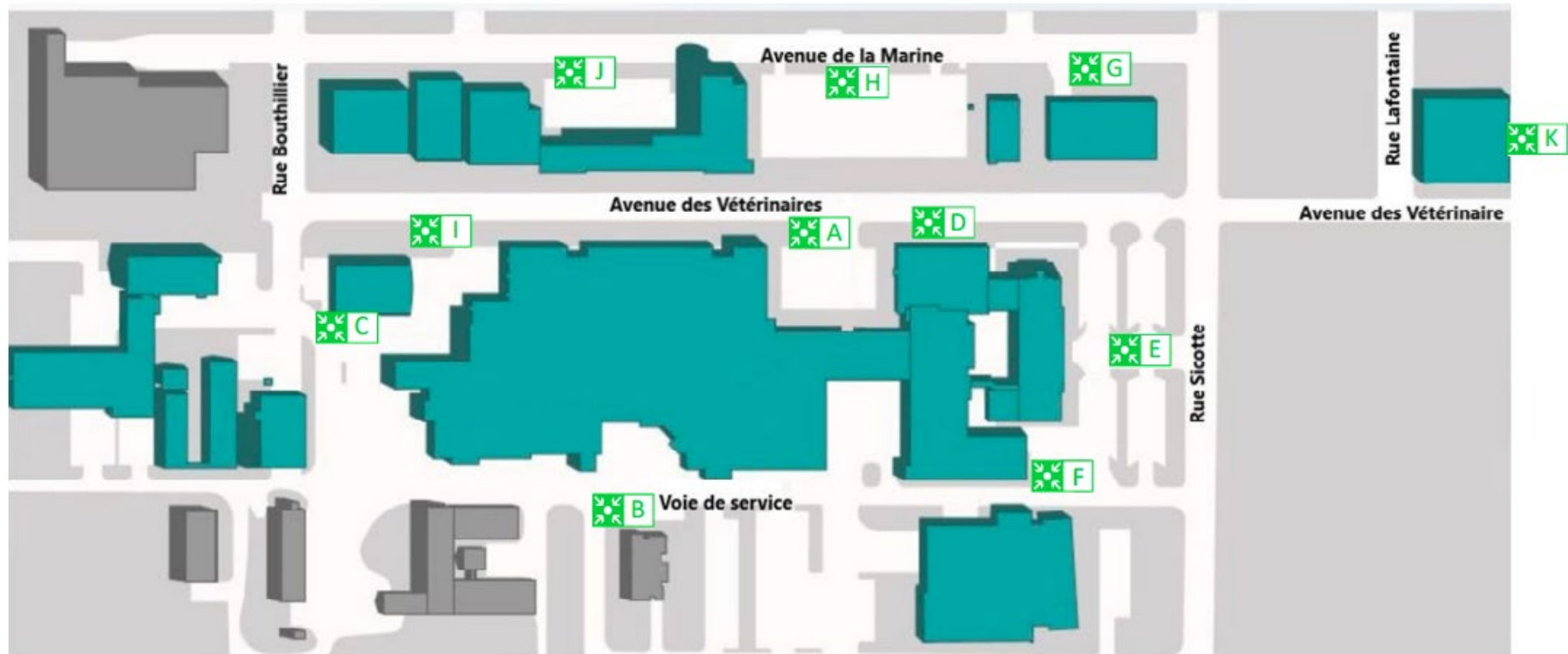
- **Agents de sécurité en place 24 heures sur 24 (régie 1217, pavillon 627).**
- **Assurer la sécurité des gens et des immeubles.**
 - Toujours avoir sa carte d'identité de l'Université avec soi.
- **Contrôle des entrées entre 18:00 h et 6:00 h du lundi au vendredi et en tout temps la fin de semaine et les jours fériés.**
- **Ligne téléphonique d'urgence au poste 7771.**
 - Si l'appel est fait à partir d'un cellulaire ou après 3 sonneries sans réponse, l'appel sera transmis à Montréal. Demander à être transféré au Campus de Saint-Hyacinthe.
- **Point de chute pour objets perdus ou retrouvés (conservation sur 1 an).**
- **Assistance en tout temps pour toutes situations à risque.**

Mesures d'urgence

- **Site «Urgence» et application «Rave Guardian».**
 - urgence.umontreal.ca
- **Évacuation incendie et site de rassemblement.**
 - Exercice d'évacuation annuel (automne).
 - Toujours connaître au moins 2 sorties d'urgence près des lieux où nous sommes.
- **Plan de continuité**

Mesures d'urgence

- Sites de rassemblement



Santé et sécurité au travail

- **Évaluation des situations à risques**
 - Danger pour la vie, composer le 911 et demander à quelqu'un d'autre de composer le 7771.
 - L'appel au 7771 est important pour guider les services d'urgence au bon endroit.
 - Si le 911 est composé par erreur, NE PAS FERMER LA LIGNE, attendre et dire à la personne qu'il s'agit d'une erreur.
- **Programme de santé.**
 - Secourisme, vaccination, protection respiratoire et auditive.
- **Inspection annuelle des laboratoires.**
 - Sécurisation des lieux physiques.
 - Validation des procédures.
 - Document d'entente en matière de santé et sécurité au travail.

Santé et sécurité au travail

- **Document d'entente en matière de santé et sécurité au travail**
 - Obligatoire pour toute personne étudiante devant travailler en laboratoire.
 - La formation sur la gestion des risques en laboratoire peut être suivie après la signature du document.
 - Faire parvenir le document signé par vous et votre directeur de recherche à Mme Christine Blondin ou à M. Yves Rossignol.
- **Document of understanding on health and safety at work**
 - Mandatory for all students working in laboratory.
 - The laboratory safety training should be follow after the document's signature.
 - Once signed by you and your research supervisor, send the document to Mrs Christine Blondin or M. Yves Rossignol

Santé et sécurité au travail

▪ Rapport d'accident/incident

- Remplir un formulaire intitulé Rapport d'accident, d'incident et de premiers secours, qui se trouve sur le Portail FMV (monportail.umontreal.ca ou www.medvet.umontreal.ca). Le remettre ensuite à Mme Christine Blondin ou M. Yves Rossignol.
 - **Rapport d'accident** (demandes de règlement doivent être soumises dans les 90 jours suivant la date de l'accident).
 - **Morsure** (déclarée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments).
 - **Zoonoses**.

▪ Accident/incident report

- Fill up a form named Rapport d'accident, d'incident et de premiers secours. You will find it on the Portail FMV (monportail.umontreal.ca ou www.medvet.umontreal.ca). Return it to Mrs Christine Blondin or M. Yves Rossignol.
 - **Accident report** (request for insurance must be submitted within 90 days following the accident).
 - **Bites** (declared to the Canadian Food Inspection Agency)
 - **Zoonosis**

Santé et sécurité au travail

9

- **Enquête et analyse d'accident.**
 - Rapport d'accident/incident.
 - Nécessaire pour votre protection même en cas de blessures très mineures.
 - Assistance à l'élimination des dangers.